

# PRIME POUR VOUS CHAUFFER AU GAZ NATUREL

En plus de la possibilité d'un raccordement gratuit au réseau de distribution d'une valeur d'environ 970 € HTVA (sous conditions légales), vous pouvez bénéficier des primes suivantes :

## 250 € pour un nouveau raccordement d'un logement de type résidentiel ou assimilé

### Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Votre bâtiment peut être raccordé au réseau de gaz naturel
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Installation, au minimum, d'une chaudière à condensation à haut rendement au gaz naturel (label énergétique Classe A)

### Conditions administratives

- Commande du raccordement entre le 01/04/2017 et le 31/12/2022 sur base de l'acceptation de l'offre RESA en ordre de validité
- Mise en service du compteur dans les 12 mois suivant l'exécution du raccordement

## Ou

## 400 € pour le remplacement de votre installation de chauffage existante par un système au gaz naturel pour un logement résidentiel ou assimilé

### Logement existant non encore raccordé au réseau de gaz naturel

### Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Uniquement remplacement d'un système de chauffage autre qu'au gaz naturel (non valable pour le remplacement d'une chaudière au gaz naturel)
- Installation d'un chauffage au gaz naturel, au minimum :
  - ✓ une chaudière à condensation à haut rendement (label énergétique Classe A), ou
  - ✓ un convecteur à haut rendement HR+, ou
  - ✓ un poêle à haut rendement HR+ au gaz naturel
- Votre logement peut être raccordé au réseau de gaz naturel

### Conditions administratives

- Commande du raccordement entre le 01/04/2017 et le 31/12/2022 sur base de l'acceptation de l'offre RESA en ordre de validité.
- Mise en service du compteur dans les 12 mois suivant l'exécution du raccordement

### Logement déjà raccordé au réseau de gaz naturel

### Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Uniquement remplacement d'un système de chauffage autre qu'au gaz naturel (non valable pour remplacement de chaudière au gaz naturel)

- Installation d'un chauffage au gaz naturel, au minimum :
  - ✓ une chaudière à condensation à haut rendement (label énergétique Classe A), ou
  - ✓ un convecteur à haut rendement HR+, ou
  - ✓ un poêle à haut rendement HR+ au gaz naturel

### Conditions administratives

- Mise en service du compteur de gaz naturel, ou
- Si le compteur est déjà en fonction pour assurer le fonctionnement d'appareil de cuisson, au minimum, installation d'une chaudière à condensation à haut rendement au gaz naturel (label énergétique Classe A)

## Demander une prime

- Au plus tôt, à l'ouverture de votre compteur
- Au plus tard:
  - ✓ dans les 6 mois après la mise en service du compteur, ou
  - ✓ dans les 6 mois après la date de la facture finale de l'installation de la chaudière
- Uniquement via le formulaire dédié :
  - ✓ dûment complété, signé et accompagné des annexes souhaitées
  - ✓ envoi par e-mail ou envoi postal
  - ✓ annexe à joindre obligatoirement : copie de la facture (la facture précise le type de chauffage de manière univoque)
- Une seule prime par compteur (EAN) : 1 EAN = 1 prime
- La prime versée ne sera pas supérieure au montant de la facture associée à la demande
- La législation en vigueur doit être respectée pour que la prime soit accordée
- Paiement de la prime
  - ✓ dans les 6 mois à dater de la réception de la demande de prime "conforme"
  - ✓ RESA se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires

## Primes "Wallonie" associées

- Consultez : <http://energie.wallonie.be>
- Prime de 200 € à 600 € suivant la catégorie de revenus de votre ménage

### Renseignements, conditions détaillées et formulaire de demande :

Via notre site Internet :  
[www.resa.be](http://www.resa.be)

Par téléphone: 04/220 12 11

Via e-mail : [primes@resa.be](mailto:primes@resa.be)

Par courrier postal :  
**RESA S.A.**  
Primes - Département Gestion  
du Marché  
Rue Sainte-Marie, 11 - 4000  
Liège